

Duquesne University

Duquesne Scholarship Collection

I/D Information Documentation (French)

ID and Anima Una

5-1-1991

1991 Vol. 48: Vers un "laïcat engagé et responsable" (RVS 18)

Equipe généralice

Follow this and additional works at: <https://dsc.duq.edu/id-fr>

Repository Citation

Equipe généralice. (1991). 1991 Vol. 48: Vers un "laïcat engagé et responsable" (RVS 18). Retrieved from <https://dsc.duq.edu/id-fr/52>

This Article is brought to you for free and open access by the ID and Anima Una at Duquesne Scholarship Collection. It has been accepted for inclusion in I/D Information Documentation (French) by an authorized administrator of Duquesne Scholarship Collection.

Vers un "laïcat engagé et responsable" (RVS 18)

Le but de ce numéro d'I/D est de nous aider à réfléchir au rôle que jouent les Spiritains dans la formation des laïcs, et dans les activités où ils sont engagés à leurs côtés. Il ne s'agit pas d'un exposé complet sur le sujet, mais plutôt d'un encouragement à poursuivre la discussion.

"Promouvoir des communautés chrétiennes" (RVS 18)

Le diocèse de Port Louis (Ile Maurice) décidait, en 1981, de donner une nouvelle image du ministère paroissial. Au lieu d'être simplement des lieux où se rassemblent les fidèles pour célébrer la liturgie et les sacrements, les paroisses devaient devenir des centres de rencontre et de coordination pour les communautés ecclésiales de base. Ces communautés devaient être des cellules vivantes où les chrétiens seraient encouragés à vivre dans la communion fraternelle, à participer à la catéchèse des adultes, à prier ensemble, à être attentifs aux "signes des temps" et à prendre des engagements apostoliques concrets.

Il est vite apparu que la réalisation de tels objectifs nécessitait un programme de formation chrétienne. C'est ainsi qu'est né le centre du "Thabor". Placé sous la direction de P. Maurice Piat, devenu évêque depuis, ce centre a pour but de former des responsables laïcs, hommes et femmes, et ultérieurement de leur apporter aide et encouragement.

Dans une autre partie du monde, en Trinidad, un mouvement en plein essor, le SERVOL, est parti d'une idée du P. Gerry Pantin, qui a laissé l'enseignement pour se consacrer entièrement aux pauvres et aux marginaux. Au point de départ, il y a cette conviction de base que, pour surmonter la crise que traverse la famille dans notre monde d'aujourd'hui, il est absolument nécessaire de préparer les jeunes à assumer leurs responsabilités de parents. Comme la petite enfance et la fin de l'adolescence sont des périodes critiques, le SERVOL concentre tous ses efforts à former des enseignants et des éducateurs qui s'occuperont des garçons et filles de ces âges. Le programme de base comprend un cours de trois mois sur le développement de la personne humaine, pour aider les candidats potentiels à se comprendre et à s'accepter eux-mêmes, avant d'acquérir les qualifications nécessaires qui leur permettront de dialoguer avec les parents et la communauté. Ce programme de formation, qui s'efforce de maintenir un juste équilibre entre la théorie et la pratique, a également un caractère oecuménique et s'a-dresse aussi bien à des chrétiens qu'à des musulmans et des hindous.

Tendances actuelles

S'inspirant de l'esprit du Concile Vatican II, certains courants apparaissent clairement dans l'Eglise d'aujourd'hui, par exemple, la création de nouvelles communautés très soudées sur le plan local et régional; la formation d'un plus grand nombre de laïcs à des tâches pastorales; la collaboration plus étroite avec les laïcs pour la transformation en profondeur de la société, en s'appuyant sur les valeurs évangéliques; la possibilité pour les laïcs de prendre des initiatives dans l'Eglise.

Les Spiritains ont suivi de près cette évolution. En plus des deux confrères mentionnés ci-dessus, il faut citer le P. John B. Doyle, qui s'occupe d'environ un demi-million de personnes venues s'établir au Rondônia (centre-ouest du Brésil) à la suite d'un projet financé par la Banque Mondiale. Les 120 000 paroissiens de Rolim de Moura forment plus de 100 communautés locales disséminées sur un vaste territoire. Chaque communauté a ses propres animateurs: ils sont préparés à cette tâche par l'équipe paroissiale, qui leur rend régulièrement visite, et aussi à travers des sessions spéciales de formation plusieurs fois par an; chaque session regroupe environ 80 participants. La méthode suivie associe enseignement théorique, réflexion en petits groupes et activités pratiques. Les thèmes choisis portent habituellement sur des questions religieuses et sociales.

Le P. Albert Le Floc'h travaille maintenant depuis quatre ans dans la paroisse de Ruashi, au Zaïre. Celle-ci comprend plus de vingt "Communautés Ecclésiales Vivantes". Toutes sont animées par des laïcs. De plus, il est assisté d'un "collaborateur" laïc qui est pratiquement responsable de la catéchèse et qui est aussi spécialiste de la pastorale auprès des jeunes mariés.

Le P. François Le Bec est responsable, au Congo, de la paroisse Notre-Dame de Fatima de Loubomo, qui compte environ 50 000 catholiques. C'est une paroisse débordante de vitalité grâce, en grande partie, à la création de nombreuses communautés de base animées par des laïcs.

Lorsque les effectifs spiritains commencèrent à diminuer en Angola à cause de la guerre civile, la maison généralice fit appel à des volontaires d'autres Provinces. C'est ainsi que se constitua, à Malanje, une équipe de Spiritains composée des PP. Bernard Duchêne, Bernard Ducrot, John Kingston et James Flynn. Craignant que la prolongation de la guerre ne laisse le diocèse sans responsables pastoraux, ils décidèrent de mettre en place un programme de formation pour catéchistes. Les candidats suivaient un cours préparatoire de six mois, divisé en trois périodes

de deux mois chacune, sur trois années, et entrecoupé d'activités pratiques surveillées. En peu de temps, la responsabilité de l'évangélisation, de l'organisation et du soutien des communautés chrétiennes reposa sur les épaules de ces catéchistes et des conseils de village. L'évêque autorisa les chefs catéchistes à baptiser et à célébrer les mariages.

Les écoles spiritaines d'Irlande, des Etats-Unis, du Canada, de Trinidad, de France (Auteuil) et d'ailleurs ont, dans la grande majorité des cas, un corps professoral laïc. Le Président de l'Université Duquesne et les directeurs de plusieurs de nos écoles secondaires sont des laïcs. Ces hommes et ces femmes ont été préparés et encouragés à remplir des tâches qui, à un moment donné, étaient exclusivement réservées à des Spiritains.

Ainsi, à travers le monde, dans des pays aussi divers que le Brésil, le Zaïre, les Etats-Unis, le Sénégal, la Papouasie-Nouvelle Guinée, la Trinidad et l'Irlande, des laïcs participent toujours plus activement aux activités missionnaires de la Congrégation comme membres de communauté de base, catéchistes, animateurs paroissiaux, enseignants, promoteurs de la Justice et des droits de la personne humaine, agents d'organisme de développement et d'aide humanitaire. La liste des exemples cités plus-haut n'est évidemment pas exhaustive. Peut-être même ne sont-ils pas les meilleurs. Ce choix, fait au hasard, n'a d'autre prétention que de reconnaître le travail de ceux qui se consacrent à cette tâche importante et de les encourager à poursuivre leurs efforts.

Réveils

Dans les premières communautés chrétiennes, il existait un équilibre entre le sacerdoce ministériel et les charismes des fidèles. Mais, l'Edit de Milan, qui vint confirmer, en 313, l'entente entre l'Eglise et l'Empire romain, entraîna de profonds changements dans la communauté chrétienne. Un nouveau modèle d'Eglise fit son apparition, qui mit davantage l'accent sur l'aspect sacramentel et accorda une place toujours plus grande au clergé au détriment de la participation active du laïcat.

Au moment de la Réforme, on en était arrivé à considérer le laïc presque comme un éternel mineur. Cette situation a persisté, plus ou moins, jusqu'au XX^{ème} siècle. En 1906, le pape saint Pie X parlait du laïcat comme de la "multitude". "Le seul devoir de la multitude, disait-il, est de se laisser conduire, et comme un troupeau docile de suivre les pasteurs".

Il y eut des exceptions. Ce sont des laïcs qui ont apporté la foi en Corée et qui l'ont entretenue pendant des décennies avant l'arrivée du clergé. Dans de nombreux pays de mission, catéchistes et animateurs laïcs ont assuré l'instruction religieuse et la vie de prière des jeunes Eglises, qui étaient souvent privées de prêtres et de religieux pendant de longues périodes.

Toutefois, il faut reconnaître que le laïcat, au moins dans l'Eglise d'Occident, faisait preuve, en général, d'une grande passivité; il a peu contribué au développement de la théologie et de la spiritualité et n'a pas joué un rôle très actif dans la vie missionnaire de l'Eglise.

Mais même avant Vatican II, le vent du changement, qui avait déjà commencé à souffler, n'était pas très fort. L'évolution rapide de la sociologie et de la démographie a ouvert de nouvelles perspectives. D'autres méthodes d'action sont apparues telles que l'Action Catholique, la J.O.C., et plus modestement, la Légion de Marie (dont le fondateur fut un ancien élève des Spiritains), créant ainsi de nouvelles formes de coopération et d'égalité entre le clergé et le laïcat.

C'est le Concile Vatican II, cependant, qui a redonné au laïc, homme et femme, sa vraie place au sein de la commu-

nauté chrétienne. Il a mis en relief l'image biblique du Peuple de Dieu et permis ainsi de mieux comprendre ce qu'est l'Eglise. Voici ce que dit *Lumen Gentium*: "Il n'y a qu'un peuple de Dieu choisi par lui, il n'y a qu'un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême; commune est la dignité des membres du fait de leur régénération dans le Christ; commune la grâce d'adoption filiale; commune la vocation à la perfection; il n'y a qu'un salut, une espérance, une charité sans division. Il n'y a donc, dans l'Eglise et dans le Christ, aucune inégalité qui viendrait de la race ou de la nation, de la condition sociale ou du sexe, car il n'y a ni esclave ni homme libre, il n'y a ni homme ni femme, car vous n'êtes tous qu'un dans le Christ Jésus" (LG 32).

Ainsi, depuis Vatican II, l'image de l'Eglise, Peuple de Dieu, occupe une place privilégiée dans la théologie. La décision du Concile de faire porter sa réflexion sur le Peuple de Dieu, avant d'examiner les structures hiérarchiques de l'Eglise, fut un choix fondamental. Il tenait à souligner ce que les chrétiens ont en commun, avant d'indiquer ce qui les différencie au niveau des fonctions qu'ils exercent dans l'Eglise. Ce qui caractérise les membres de l'Eglise c'est qu'ils sont un dans le Christ Jésus. C'est une seule et même réalité, le baptême et la foi, qui est la marque essentielle de leur appartenance au Peuple de Dieu. Elle vient avant toute distinction basée sur les charismes et les fonctions dans la communauté.

Jean Paul II, dans son exhortation apostolique *Christi-fideles Laici* exprime la même idée: "Par leur appartenance au Christ, Seigneur et Roi de l'univers, les laïcs participent à son office royal, et sont ainsi appelés par lui au service du Royaume de Dieu et à sa diffusion dans le monde... Les laïcs sont appelés en particulier à redonner à la création toute sa valeur originelle". (CL 15).

Dans son encyclique *Redemptoris Missio*, Jean Paul II revient sur les mêmes idées. "Tous les laïcs, écrit-il, sont missionnaires en vertu de leur baptême", et il rappelle que "dès les premiers temps du christianisme, grâce à l'action des fidèles et des familles comme de la communauté toute entière, les laïcs ont participé à la diffusion de la foi" (RM 71). Le pape encourage les laïcs à exercer une action missionnaire "dans le monde vaste et complexe de la politique, de la vie sociale, de l'économie..." et à participer "à divers types de service, de fonctions, de ministères et de formes d'animation de la vie chrétienne" (RM 72).

Il nous faut donc aider les laïcs à jeter un regard nouveau sur leur rôle dans l'Eglise et les accompagner dans la formation dont ils ont besoin pour réaliser leur vocation. Dès lors, il serait souhaitable, comme le suggère un récent symposium de l'Institut pastoral de l'Afrique de l'Est, que "nos Eglises consacrent à la formation des laïcs au moins autant de ressources qu'à la formation des prêtres, des religieux et des religieuses".

Ceux qui "s'associent à nous" (RVS 24.3)

Tandis que l'Eglise travaille à faire connaître son message de salut en tout pays et dans des contextes sociologiques divers, l'Esprit Saint suscite des communautés prophétiques pour répondre aux "signes des temps". Ainsi, à différentes périodes de l'histoire sont apparus de nouveaux styles de vie religieuse: le cénobitisme, le monachisme, les ordres mendiants et les congrégations apostoliques et missionnaires. Chacune de ces étapes dans le développement de l'Eglise, sans désavouer la précédente, était une réponse à un besoin particulier de la société et de l'Eglise de l'époque. Beaucoup estiment qu'aujourd'hui nous entrons dans une ère nouvelle, qui suscitera de nouvelles formes de vie apostolique et communautaire. Peut-être est-ce dans ce contexte qu'il faut nous situer pour mieux comprendre ce qui pousse des

hommes et des femmes d'aujourd'hui à s'associer à notre travail.

D'aucuns seront peut-être surpris d'apprendre que cette question des associés ne date pas d'aujourd'hui dans la Congrégation. La Règle du Séminaire du Saint-Eprit héritée de Poullart des Places prévoyait l'existence d'associés clercs et laïcs. Dans les années 1770, un associé laïc enseignait au collège de Cayenne. Le P. Libermann a accepté au moins un associé en la personne du Dr Brunet, qui a travaillé à La Réunion. Pendant de nombreuses années les "agrégés" ont fait partie de nos communautés. La proposition la plus significative en ce domaine fut celle du P. Le Roy (plus tard Supérieur général de la Congrégation), qui demandait d'admettre des laïcs mariés comme associés.

Le Chapitre de 1968/1969, trois ans après la fin du Concile Vatican II, a réintroduit la question des membres associés, répondant ainsi à l'invitation lancée par le Concile aux Instituts missionnaire d'être "prêts à former et à aider de leur expérience ceux qui se consacrent pour un temps à l'activité missionnaire" (AG 27). Le Chapitre décida que "les Supérieurs majeurs peuvent accepter comme membres "associés" des prêtres et des laïcs désireux de se consacrer aux oeuvres de la Congrégation en adoptant notre genre de vie" (DD 14B).

Le Chapitre de 1974 a inclus dans les textes capitulaires un article sur la diversité d'appartenance (DA 61): "Il semble opportun d'envisager la question de nouvelles formes d'appartenance à la Congrégation en tenant compte: a) de l'appel des laïcs à participer à l'activité missionnaire; b) du désir exprimé par certains d'entre eux de s'y engager pour un temps; c) du désir exprimé par certains de partager la vie de prière de nos communautés.

Le Chapitre de 1980 a constaté que quelques circonscriptions avait commencé des expériences nouvelles d'appartenance à la Congrégation (VS 101). Ce Chapitre a demandé au Conseil général de faire un bilan complet et concret des diverses expériences en cours et de les présenter au Conseil général élargi de 1982 (VS 102). Il a également encouragé "l'expérience des missionnaires laïcs qui veulent travailler selon nos options apostoliques et notre spiritualité missionnaire, sans vouloir pour autant établir des liens juridiques avec la Congrégation" (VS 103).

Dans la Règle de Vie Spiritaine cette question des membres associés reste ouverte: "En certains endroits s'associent à nous des collaborateurs. Nous les accueillons avec joie. Nous les invitons à partager notre spiritualité et notre vie apostolique. Les conditions de leur accueil et de leur travail sont fixées par chaque circonscription" (RVS 24.3). La Règle de Vie propose également une formation pour les associés (RVS 125.1).

La législation contenue dans les divers documents capitulaires, y compris la Règle de Vie Spiritaine, se contente de laisser aux circonscriptions qui le désirent la possibilité de faire des expériences avec des associés et des missionnaires laïcs. Concrètement, plusieurs provinces et districts ont saisi cette occasion. Et ce qui est vécu dans la réalité est beaucoup plus riche que ce qui est écrit.

ALLEMAGNE (1982) *Missionar auf Zeit*. Lors du Katholikentag de Berlin, en 1980, des jeunes ont demandé de pouvoir partager pour un temps la vie et les activités missionnaires des instituts missionnaires. C'est à la suite de la réponse à cette requête qu'est né le projet *Missionar auf Zeit*. Les premiers MaZ sont partis outre-mer en 1983, certains pour un an et d'autres jusqu'à trois ans. A ce jour, plus de trente sont revenus en Allemagne après cette expérience missionnaire, tandis qu'une douzaine d'autres travaillent actuellement en Amérique latine et en Afrique.

Les jeunes qui ont demandé à faire cette expérience ont clairement indiqué qu'ils n'étaient pas des agents de développement. Leur principal objectif était de trouver une nouvelle façon de vivre en Eglise et, de ce fait, ils considéraient que le partage de la vie de communauté et de la spiritualité d'un institut missionnaire faisait partie intégrante de leur engagement apostolique. Dès le début, ces jeunes ont envisagé eux-mêmes d'être aussi des missionnaires dans leur propre Eglise.

(1987) *Assoziierten*. Ce sont plusieurs jeunes qui, au départ, appartenaient à un groupe d'étude animé par un Spiritain de Stuttgart. Par la suite, des liens se sont établis avec la communauté locale, ce qui a donné à ces jeunes l'occasion de partager la vie d'une communauté spiritaine. Certains jeunes, au terme de leur expérience missionnaire (MaZ) se sont bientôt joints à ce groupe initial.

TRANSCANADA (1971) *VICS - Volunteer International Christian Service*. Cet organisme, à caractère oecuménique, regroupe des laïcs qui acceptent de mettre pour un temps leurs compétences techniques et professionnelles au service d'un pays du tiers monde, dans un contexte chrétien. A tout moment, une quarantaine d'entre eux se trouvent sur le terrain. A ce jour, 349 laïcs missionnaires ont vécu cette expérience dans 36 pays, en Asie, en Afrique, en Amérique latine et en Océanie. A leur retour, beaucoup prennent des engagements missionnaires dans leur propre Eglise. Bien que ce service soit dirigé par des Spiritains, les laïcs qui s'y engagent ne sont pas considérés comme des associés au sens strict du terme.

(1974) *Lay Spiritans*. C'est à la suite d'une conversation, le dimanche de Pentecôte 1974, entre le Provincial du Transcanada et un couple marié, que prit forme cette idée de "Spiritains Laïcs". Elle était à l'étude depuis un certain temps déjà. Ce sont des personnes désireuses non seulement de vivre le charisme et la vie de communauté des Spiritains, mais aussi, là où c'est possible, de travailler en étroite collaboration avec eux, en particulier s'il s'agit d'activités en faveur des opprimés et des marginaux. Ces Spiritains laïcs sont membres de la Province et prennent part aux fonctions communautaires, y compris aux chapitres.

CANADA (1979) *Spiritains Associés*. Cette association fut lancée dans la Province du Canada en 1979. Elle permet à des laïcs, hommes et femmes, de vivre la mission d'évangélisation de l'Eglise en collaboration avec les Spiritains, et aussi de partager leur vie de prière et de communauté selon la spiritualité spiritaine. Un "manuel" destiné aux membres associés est paru tout récemment.

ESPAGNE (1972). La Province a essayé, de diverses façons, d'associer des laïcs à l'apostolat et au genre de vie spiritains. Ils sont allés en Angola, au Cameroun, en Tanzanie, au Paraguay et au Brésil. La Province assure la formation du laïc missionnaire, le met en contact avec un évêque missionnaire et prévoit un contrat. Une vingtaine de laïcs ont participé à ce programme depuis son lancement.

ETATS-UNIS EST/TANZANIE (1982) - *Spiritan Associate Programme*. Ce programme a été conçu, à l'origine, par la Province des Etats-Unis Est et le district du Kilimanjaro. Il offre à des chrétiens l'occasion de s'engager temporairement au service de la mission, et de vivre cet engagement selon la tradition spiritaine. Plus de 20 personnes ont participé à ce programme, et certaines de celles qui sont rentrées jettent actuellement les bases d'un programme missionnaire aux Etats-Unis mêmes. La Province des Etats-Unis Est a mis à leur disposition l'ancien noviciat de Dorseyville.

HOLLANDE (1990). Après plusieurs années de recherche et un certain nombre de projets à court-terme, le Conseil provincial a mis en place un programme d'association connu

sous le nom de "Medeanders". Son objectif est de préparer des laïcs, hommes et femmes, qui veulent se mettre au service des plus pauvres dans un contexte spiritain. Ce programme comprend la formation et le soutien nécessaires à un engagement d'au moins trois ans. Certains ont déjà été envoyés en mission.

Les programmes d'association décrits plus-haut sont des programmes permanents, quelque fragiles qu'ils soient. Plusieurs autres circonscriptions s'appêtent à prendre des initiatives en ce domaine; ce sont les Provinces des Etats-Unis Ouest, d'Irlande, de France, de Belgique et d'Afrique de l'Est.

Tendances

Parmi les groupes qui sont déjà bien organisés, on peut déceler plusieurs tendances. Les uns prévoient un engagement apostolique à court-terme, soit dans le cadre de communautés spiritaines soit avec d'autres communautés. Après leur expérience missionnaire, certains membres restent associés aux Spiritains; il arrive alors qu'ils s'orientent vers un engagement à long-terme et même à vie. D'autres, lorsqu'ils reviennent, participent activement à la vie de leur Eglise, mais souvent restent en contact avec des Spiritains pour la réflexion et le soutien mutuel. D'autre part, on trouve également des associés qui se préparent, dès le début, à prendre un engagement à long-terme. Parmi eux, il y a ceux qui veulent partager les activités apostoliques et missionnaires des Spiritains, et ceux qui sont attirés, au point de départ, par la vie de communauté et la spiritualité spiritaines. Les uns et les autres vivent du charisme et de l'esprit de nos fondateurs.

Les autres congrégations

Les Spiritains ne sont pas les seuls à s'intéresser à ces associations et aux expériences qu'elles vivent. En novembre 1987, les Supérieurs généraux de Rome se sont réunis pour discuter de ce sujet: "Comment les instituts religieux peuvent-ils partager leur charisme avec les laïcs à travers des structures nouvelles ou renouvelées?". L'année précédente la Conférence des Supérieurs Majeurs d'Italie consacrait son assemblée générale au thème suivant: "Religieux et laïcs unis pour annoncer l'Evangile". En mai 1989, plus de cent directeurs d'association se rencontraient au Centre Bon Secours de Maryland, aux Etats-Unis, pour comparer leurs expériences et explorer l'avenir. Egalement en mai 1989, lors d'une réunion organisée par SEDOS (Rome), les Supérieurs et Conseillers généraux de 20 Congrégations ont discuté de cette question; il s'est avéré que les expériences décrites étaient aussi variées que les charismes des instituts qu'ils représentaient. En juin 1991, aura lieu à Pittsburg, aux Etats-Unis, la première réunion des Associés spiritains.

Ces diverses associations sont bien antérieures à *Christifideles Laici*, mais cette exhortation apostolique leur a donné une nouvelle impulsion. Jean Paul II souligne que "... le fidèle laïc est co-responsable, avec tous les ministres ordonnés et avec les religieux et religieuses, de la mission de l'Eglise" (CL 15). C'est ce sens de l'égalité et de la responsabilité commune qui a aidé les uns et les autres à former ensemble ce qui est devenu aujourd'hui un mouvement significatif, du moins dans l'Eglise d'Occident. Ce qui est important c'est de créer des liens entre les laïcs et les religieux autour d'un charisme et d'une mission spécifique et de tendre ensemble à un approfondissement de la vie spirituelle. Les motivations essentielles sont le désir d'un élargissement de la communauté, d'une vie de prière plus profonde et d'une participation plus large à l'action missionnaire.

Comme c'est souvent le cas, la réalité précède la législation. Le Droit Canon ne traite pas explicitement de ces nouvelles expériences. Cependant, par analogie, on peut trouver une certaine ligne directrice dans les canons qui parlent des tiers-ordres et des instituts séculiers (canons 303, 312 et 725). On peut aussi se faire une petite idée de la pensée de l'Eglise, vu que de nombreux instituts (y compris le nôtre) ont prévu dans leurs constitutions des formes nouvelles d'appartenance qui ont été approuvées par la Congrégation pour les Religieux et des Instituts Séculiers. Néanmoins, des difficultés, sur le plan canonique et légal, subsistent, par exemple: dans quelle mesure les associés peuvent-ils devenir des membres à part entière, faire partie des instances de décision des instituts (y compris les Chapitres), avoir voix active et passive, et participer aux programmes de formation, pour n'en mentionner que quelques-unes?

D'autres questions se posent, telles que le besoin d'une formation basée sur les réalités que vivent les laïcs: quelque chose qui soit plus qu'une pâle imitation de la spiritualité du prêtre ou du religieux; le besoin de mettre en place des associations, considérées comme des entités en elle-mêmes et non comme des moyens de remédier à la "crise" des vocations et au manque de prêtres. Il y a aussi les problèmes financiers, souvent épineux et qui exigent toute notre attention.

Conclusion

La multiplication des groupes de laïcs qui cherchent à vivre leur vocation à travers des engagements apostoliques sérieux est sans nul doute un signe des temps. De nombreux jeunes, garçons et filles, veulent se mettre au service du Christ avec le même enthousiasme que leurs devanciers, mais ne se sentent pas appelés à la vie religieuse traditionnelle. Ils préfèrent choisir d'autres formes d'engagement. A Rome, par exemple, la communauté Sant'Egidio, fondée en 1968, compte aujourd'hui 4 000 laïcs. Partant de l'Evangile et des enseignements de Vatican II, cette communauté oriente son action apostolique en particulier vers la promotion de la justice et le service des plus pauvres.

Les changements culturels rapides et profonds auxquels nous assistons nous invitent à repenser la pastorale de l'Eglise et à l'organiser sur de nouvelles bases. Pour s'acquitter de cette tâche avec tout le sérieux théologique que cela implique, il faut prendre le temps de réfléchir et de tourner nos regards vers la tradition vivante de l'Eglise. Le "Retour aux sources" fut une des dominantes de Vatican II. Nous pouvons nous souvenir des différentes possibilités d'action et d'organisation pastorales adoptées, selon les lieux et les circonstances, par les Eglises des premiers temps du christianisme; nous nous souviendrons aussi des nombreux changements et orientations survenus au cours des siècles pour répondre à des situations nouvelles; ainsi nous serons suffisamment ouverts à l'action de l'Esprit pour relever les défis que nous lance le monde d'aujourd'hui.

Notre Règle de Vie Spiritaine a repris l'invitation de Vatican II et nous encourage à collaborer plus étroitement avec les laïcs et à partager avec eux notre spiritualité et notre vie apostolique (RVS 24.3; 135.1). Une grande latitude nous est laissée dans la manière de mettre en pratique cette invitation. Différentes circonscriptions sont actuellement à la recherche des moyens les mieux adaptés à leur société et à l'Eglise locale, tout en tenant compte des aspirations des laïcs eux-mêmes, pour répondre à cet appel. Les Spiritains ont un rôle important à jouer en ce domaine, à condition de savoir utiliser les ressources humaines et matérielles dont ils disposent, pour préparer et soutenir un laïcat engagé et responsable.